



DECLARATION DE L'INTERNATIONALE DE L'EDUCATION, 25 NOVEMBRE 2011

Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

**Chaque être humain a le droit de vivre
à l'abri de toute coercition, discrimination ou crainte de violence.**

**Chaque petite fille et chaque femme a le droit de vivre
à l'abri de toute coercition, discrimination ou crainte de violence.**

Siège

5, Bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél. +32 2 224 06 11
Fax +32 2 224 06 06
headoffice@ei-ie.org
<http://www.ei-ie.org>

Présidente

Susan Hopgood

Secrétaire général

Fred van Leeuwen

Chaque petite fille et chaque femme a droit à l'éducation. Si l'éducation ne vient pas renforcer la participation économique, sociale et politique, il sera alors impossible de résoudre les problèmes mondiaux tels que la pauvreté, les conflits ou encore la violence.

Cependant, pour des centaines de millions de femmes et de petites filles dans le monde entier, ces droits humains ne sont pas respectés. L'Internationale de l'Éducation veille à ce que les droits des femmes soient protégés. En outre, l'IE reconnaît que les femmes ne sont pas les seules à être concernées par la violence fondée sur le genre – ce problème touche l'humanité tout entière.

Célébrée chaque année le 25 novembre, la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes met en lumière les injustices et invite au changement. L'IE appelle tous les syndicats d'enseignants à organiser des activités de conscientisation au phénomène de la violence à l'encontre des petites filles et des femmes, et à mettre en place des mesures de prévention visant à éliminer la violence envers les femmes, que ce soit dans les syndicats, sur le lieu de travail ou au sein de la communauté. Si les écoles souhaitent véritablement devenir des endroits dans lesquels chacune et chacun peut apprendre et évoluer en communauté, elles doivent alors être des havres de paix pour toutes et tous, tant pour les élèves que pour les enseignant(e)s.

L'IE plaide en faveur de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et tout particulièrement de son Article 10, qui appelle à des mesures appropriées afin de mettre un terme à la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'éducation, ainsi qu'à l'élimination des stéréotypes liés aux concepts de rôles des femmes et des hommes, à tous les niveaux et pour toutes les formes d'éducation. Une éducation non discriminatoire profite tant aux filles qu'aux garçons, et contribue en définitive à des relations plus équitables entre les femmes et les hommes.

L'IE invite l'ensemble des travailleuses et travailleurs de l'éducation à s'engager à la non-violence et à la paix, via des syndicats sensibles au genre, l'éducation aux droits humains, ainsi que des approches non violentes en matière de résolution des conflits.

En ce 25 novembre, l'IE exhorte les gouvernements à garantir des services publics de qualité, notamment par le biais d'une éducation de qualité et d'une formation technique et professionnelle gratuites dispensées dans des infrastructures adéquates, d'enseignant(e)s qualifié(e)s, de programmes scolaires adaptés à la dimension de genres, de transports sûrs et d'installations sanitaires adéquates. C'est grâce à de telles mesures que les petites filles et les femmes auront non seulement la chance de savoir lire et écrire, mais également de devenir autonomes et de pouvoir vivre leur vie sans crainte de violence ou de discrimination.

Pour de plus amples informations :

- EI Congress resolution on Gender Equality
http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/2.4.1F_Gender_Equality.doc
- CSI Les syndicats dissent non à la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles
http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ITUC-violence_depliant-pageFR.pdf
- ONU Femmes Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles : <http://download.endvawnow.org/fr/>
- ONU Femmes 16 Steps to End Violence against Women (anglais)
<http://www.unwomen.org/wp-content/uploads/2011/11/EN-16-Steps.pdf>